27me Année N° 6626 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO : 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Dimanche 17 Décembre 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois . . 13.50
Six mois . . 26.»»
» » Un an . . 50.»»
Nord : Lille, Calais, Somme, Aisne, Belgique . . 15 fr.
Le reste de la France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, sauf révocation d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . . 20 c.
Réclames : » . . . . 30 c.
Faits divers : » . . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus aux bureaux du journal, à *Lille*, chez LAMARRÉ, libraire, Grande-Place ; à *Paris*, MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse) ; à *Bruxelles*, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Neuve, 17.
A Paris, à la succursale de l'agence Havas, 14, place de la Bourse, aux bureaux du *Mémorial Général* (entrée par le boulevard Saint-Etienne).
A Lille, rue de Lille.
A Bruxelles, aux bureaux de l'agence Havas, place de Brabant, 3, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 16 DÉCEMBRE 1882

L'ALLIANCE AUSTRO-ALLEMANDE

L'alliance austro-allemande, dont tous les journaux ont si souvent parlé, est aujourd'hui un acte de notoriété publique, dont les clauses principales sont connues.

L'Autriche et l'Allemagne se garantissent mutuellement un concours par les armes en cas d'attaque venant du-dehors; elles se garantissent surtout la possession, à titre définitif, du Tyrol et des provinces de l'Adriatique pour la première; de l'Alsace et de la Lorraine pour la seconde.

La Russie est exclue de cette alliance; l'Italie — surtout l'*Italia irredenta* — est atteinte dans ses revendications ; la France voit se dresser devant elle deux grandes nations pour s'opposer à la reconstitution de ses frontières.

Je pense, quant à moi, que cette alliance austro-allemande — qui est un fâcheux événement dans les conditions politiques où nous nous trouvons—serait un événement heureux si nous jouissions d'une stabilité intérieure qui nous permît de suivre avec patience et ténacité la ligne diplomatique imposée par les révélations qui viennent de se faire jour.

Cette alliance, qui joint quatre-vingt millions d'hommes dans une communauté de plans, n'est pas aussi formidable qu'elle en a l'air.

Elle a pour ennemis naturels, les Magyars et les Slaves, que la race germanique a entraînés malgré eux, dans un concert dont ils sont les premières victimes.

Elle a contre elle la Suisse et la Hollande, menacées dans leur indépendance nationale; l'Italie, dont elle fait évanouir un rêve longtemps caressé; la Russie, dont elle menace les provinces de la Baltique; la France, dont les légitimes revendications sur l'Alsace et la Lorraine se trouvent pour longtemps ajournées.

Si tous ces pays, unis dans une commune pensée de défense et de sécurité personnelles, se réunissaient dans une vaste association ; que pourraient faire, je vous le demande, l'Allemagne et l'Autriche, en dépit de leurs armées, de leur artillerie et de leurs forteresses ?

Il y a cinquante-cinq millions d'Allemands, environ.

Contre eux on verrait deux millions de Suisses, quatre millions de Flamands, soixante-dix millions de Russes, trente-huit millions de Français; en tout plus de cent millions d'ennemis, auxquels il convient de joindre les Danois et les Wendes.

La Suisse apporterait sa position stratégique, la France ses forteresses et son armée, qui sont — il faut bien le dire — dans des conditions de lutte moins défectueuses qu'on le croit généralement.

La Russie pousse activement sa réorganisation militaire, la construction de ses forteresses de l'Ouest, et de ses chemins de fer stratégiques.

Elle a des tacticiens de premier ordre, qui ont prouvé dans les Balkans leur science militaire, comme ses soldats ont prouvé leur stoïque et inébranlable courage.

Que manque-t-il à tous ces éléments épars, pour se réunir, et pour se grouper dans un indissoluble faisceau ?

Un homme, un diplomate parlant au nom d'un grand pays; — et à la France un gouvernement stable qui donne de la continuité à ses vues politiques ; à ses diplomates, l'esprit de suite que les changements incessants de cabinet leur ont enlevé depuis douze ans !

Le diplomate autorisé, la Russie peut nous le fournir. La stabilité, la France peut se la donner à elle-même.

Sera-t-elle assez sage pour comprendre que c'est pour elle l'avenir et le salut ?

C'est le secret impénétrable de demain; c'est la suprême espérance de notre patriotisme.

PIERRE SALVAT.

LETTRE DE PARIS

Paris, 15 décembre.

C'est sans aucun intérêt que le public suit maintenant la discussion du budget. Pour lui, cette discussion est épuisée, au moins à la Chambre, depuis le discours de M. Ribot. L'attention se réveillera certainement quand, au Sénat, M. Léon Say répondra à M. Tirard, et que M. Bocher, Buffet et les autres orateurs de la droite interviendront dans le débat ; mais nous n'en sommes pas encore là, puisqu'il est à peu près certain que le Sénat ne discutera que le budget ordinaire avant les vacances de Noël, renvoyant après la rentrée de janvier la discussion du budget extraordinaire.

En attendant, nos politiciens se préoccupent de la démission du ministre de la marine. Cette démission est motivée par le désacord survenu entre l'amiral Jauréguiberry et ses collègues, au sujet de l'expédition du Tonkin et de celle du Congo. De là le retard survenu dans le départ de M. de Brazza.

C'est, dit-on, au conseil de samedi dernier, qu'éclata le dissentiment. L'amiral Jauréguiberry vénait de lire son projet relatif à une demande de crédit pour l'expédition au Tonkin, lorsque M. le président Grévy formula certaines critiques auxquelles s'associèrent les autres ministres. Alors l'amiral jeta son projet dans la cheminée, d'où il fut retiré par M. Tirard avant qu'il ne fût consumé. M. Jules Grévy fit alors observer que ses objections n'avaient rien de personnel, mais l'amiral Jauréguiberry n'en libella pas moins immédiatement sa démission, que, depuis, il s'est obstinément refusé à retirer.

On a télégraphié à l'un de nos amiraux, en ce moment en mission, pour lui offrir le portefeuille de la marine et l'on attend sa réponse.

Ne trouvez-vous pas que ce serait le moment de chauffer la mise à l'ordre du jour de la proposition de M. Guichard, relative à la responsabilité ministérielle, parce qu'on pourrait y rattacher le projet récemment déposé par M. Rivière, relatif à la création d'une commission de contrôle vérifiant les dépenses des ministères sous la direction de la commission du budget ? Certainement! Mais la faveur avec laquelle fut accueilli ce projet au lendemain des irrégularités signalées dans la gestion de certains ministres (MM. de Freycinet et Waldeck-Rousseau, par exemple), a tellement diminué, qu'à l'heure qu'il est toutes ces belles dispositions n'ont plus chance d'aboutir.

Combien y en a-t-il dans les cartons parlementaires de projets de ce genre qui dorment de l'éternel sommeil !

C'est comme pour la création de nouveaux villages en Algérie, en vue d'activer l'œuvre de notre colonisation, dont il a été si fortement question au moment de la discussion du budget de l'Algérie. Je défie qu'on puisse citer un seul député, même M. Ballue, le promoteur de l'idée, qui s'en occupe encore.

Les autonomistes du conseil municipal ont déclaré à la veille de la discussion du budget de la préfecture de police, qu'il n'en voulaient qu'à l'institution et nullement à la police. C'est une manière comme une autre de rallier des voix, et s'ils n'espèrent pas triompher cette fois-ci, ils comptent bien l'emporter à la prochaine occasion.

Il faut convenir aussi que le gouvernement et ses représentants y mettent une nonchalance et une mollesse voisine de la complicité. Ils voudraient faire le jeu de MM. Sigismond Lacroix, Hovelacque et Cie, qu'ils n'agiraient pas autrement. A part son projet de créer de nouveaux postes de police reliés par le télégraphe avec la préfecture et les commissariats de quartier, M. Camescasse n'a pris l'initiative d'aucune réforme. Qu'est devenue la fameuse mission qui devait étudier les procédés de police en usage en Angleterre, Berlin, Vienne et aussi aux Etats-Unis ? On n'en parle pas plus que de la réorganisation de la police des mœurs et du fameux règlement d'administration relatif au séjour des repris de justice dans les grandes villes.

On prétend que la mollesse de M. Camescasse se rattache à des ordres supérieurs (rien de M. Fallières). Quoi qu'il en soit, il est certain que depuis que, par ordre, il n'est plus question dans les journaux d'attaques nocturnes ou des autres exploits des récidivistes, le public n'en est pas pour cela plus rassuré. Le préfet de police, le ministre de l'intérieur et le chef de l'Etat peuvent dormir sur leurs deux oreilles, mais la sécurité est loin d'aller en augmentant. La surveillance, pour prévenir les accidents résultant de la circulation des voitures, qui augmente de jour en jour et qui, aux approches du jour de l'an, est vraiment effrayante, manque complètement. Les étrangers, les provinciaux, en souffrent encore plus que les Parisiens.

Je sais que plusieurs députés ont été saisis de réclamations à ce sujet, réclamations dont ils se sont fait les interprètes auprès de M. Fallières et de M. Camescasse. Mais malgré toutes les promesses de prendre les mesures nécessaires, rien n'a été fait jusqu'à présent. Avec le laisser-passer et le laisser-dire à l'ordre du jour, la crainte de mécontenter certains intéressés et de déplaire aux électeurs radicaux toujours irrités par l'intervention des agents sur la voie publique, il y a cent contre un que [illegible] n'ont-ils pas mis à fait tort, lorsque, quand la police sera à leur disposition, elle sera au moins aussi bien faite que sous le régime actuel.

LETTRE DE LA COUSINE AU COUSIN

(D'APRÈS GUSTAVE NADAUD)

Mon cher parent, je prends la plume
Que mon régisseur me prête.
Et — tant pis si ton œil s'allume —
Je signe : Claire Gambetta.

Hier, au *Palace-Théâtre*,
Cousin du *Palace-Bourbon*,
Avec quatre pouces de plâtre,
J'ai débuté pour tout de bon.

Ne va pas tomber en syncope.
A ton passé songe un instant.
Souviens-toi du café *Procope*
Et pardonne au café-chantant.

Moi, quand j'attaquai ma romance,
Ce qui me soutint, cadédis !
C'est de penser que je commence
Comme tu commenças jadis.

Je flairais, hélas ! le désastre,
Mais j'ai bravé le premier choc,
Dans l'espoir qu'un beau jour mon astre,
Aussi lui surgissait d'un bock.

Comme toi, je joue et me grime,
Comme toi, d'un coffre gascon,
Je pousse ma note. Est-ce un crime,
Si j'ai des tréteaux pour balcon ?

Cousin, je veux suivre ta route...
Aussi, dès hier, en voyant
Comme un ouragan de déroute
Souffler sur le public pryant,

Lorsque des gens gorgés de bière,
A mes claqueurs tremblants d'émoi,
Montraient la porte, j'étais fière
D'être impopulaire, aussi moi,

Car tout le temps que le parterre
Hurlait, clabaudait, tempêtait,
J'avais l'air du Grand Ministère.
Va, je suis une Gambetta !

GASTON JOLLIVET.

Le « despote » de Monceau-les-Mines

Pour compléter toutes ses fondations, la Compagnie des mines de Blanzy, dont M. Chagot, si indignement attaqué et calomnié par la presse radicale, est le gérant, a institué une caisse de retraite.

La création de cette caisse remonte à l'année 1854 ; mais à cette époque, elle ne bénéficiait qu'aux seuls ouvriers du fond, c'est-à-dire à ceux qui travaillent dans la mine. AUCUNE RETENUE sur les salaires, *aucun versement* n'était imposé aux ouvriers pour être admis à la pension de retraite dont le maximum était fixé à 300 francs. La dépense entière était à la charge de la Compagnie, la seule condition exigée était 35 années de travail et 55 ans d'âge.

Mais le règlement de la caisse de retraite a été modifié profondément il y a juste un an, le 10 décembre 1881, et les conditions en ont été singulièrement élargies au profit des ouvriers.

Les ouvriers travaillant au jour ont été admis à en profiter, sur le même pied que les ouvriers du fond.

La durée du travail a été réduite à 30 années.

L'âge ordinaire est de 55 ans.

En cas d'infirmités précoces, des retraites proportionnelles peuvent être accordées après vingt années de travail et 45 ans d'âge.

Le chiffre de la pension peut, suivant le temps et la nature du travail, ainsi que la fonction remplie par l'ouvrier, s'élever à la somme de 500 fr.

Les retraités jouissent, en surplus, du chauffage gratuit, de la faculté d'envoyer leurs enfants aux écoles; ils reçoivent des secours médicaux sans payer et les denrées alimentaires à prix réduits.

Les veuves et les enfants, après le décès des retraités, ont droit à une quote-part de la pension dont ils jouissaient.

Comme par le passé, la Compagnie continue à supporter seule la dépense, les ouvriers n'y contribuent ni par des retenues, ni par des versements quelconques.

Les ingénieurs et les employés du service actif ou sédentaire ont aussi leur caisse de retraite; mais ils sont soumis à une retenue sur le montant de leurs émoluments; la compagnie se charge de tout le surplus de la dépense.

Ces diverses fondations ont été créées au profit des ouvriers, dans l'acceptation la plus rigoureuse du mot ; elles n'ont pas eu pour contre-partie de rendre les salaires immuables ou de les faire diminuer.

Loin de là; les salaires ont constamment augmenté ; depuis cinq ans même, l'augmentation a été de 13 à 14 0[0.

Les prix de vente de la houille ont cependant subi un abaissement de prix qui, de 1877 à 1882, peut se chiffrer à 0 fr. 60 c. par tonne ; en sorte que, l'année dernière, pendant que la compagnie donnait à ses ouvriers une augmentation de salaire équivalant à 499,339 fr. 50, elle subissait, sur la vente de la houille, une baisse égale à 440,238 fr., ce qui fait, en supposant que les salaires des ouvriers et les prix de vente fussent restés stationnaires, une différence en moins, sur les bénéfices, de 939,577 fr. 50, soit en chiffres ronds, près D'UN MILLION dont les ouvriers ont profité pour plus de moitié.

La durée du travail n'a pas été augmentée, et si l'ensemble des bénéfices est resté le même, c'est par deux causes étrangères aux ouvriers : l'emploi de machines plus perfectionnées et l'accroissement des quantités de houilles extraites.

On voit par le résumé que nous venons de faire passer sous les yeux de nos lecteurs, à quel point M. Chagot était dans le vrai quand il disait à la cour d'assises de Châlon :

« J'ai donné spontanément à mes ouvriers tout ce qu'ils ont réclamé ailleurs.

» Messieurs, j'ai des sentiments religieux, j'en suis heureux, puisqu'ils me portent à considérer mes ouvriers comme mes enfants et à faire pour eux tout ce que je puis ; mais jamais je n'ai exercé aucune pression sur les consciences. Je laisse mes employés libres, et il n'y en a pas un dixième qui aille à la messe. »

Rien n'a été négligé par lui et, avant lui, par son oncle, de tout ce qui pouvait être imaginé dans l'intérêt des ouvriers. Une sollicitude vraiment chrétienne a pourvu aux besoins de tous les âges, et cherché à prévenir toutes les causes de souffrance et de misère.

On peut en conclure qu'à Monceau il ne faut pas chercher la cause des grèves et des insurrections dans la misère des ouvriers.

Ces troubles, ces soulèvements sont le résultat de l'action d'un parti. C'est ce qui explique l'acharnement des radicaux contre M. Chagot, leur passion d'autant plus violente que la conduite de l'honorable directeur des mines de Blanzy est plus digne d'éloge ; car il s'est montré un patron chrétien dans toute l'acception du mot.

Aussi est-on réduit à recourir contre lui aux inventions les plus odieuses.

M. Spuller, en dépit de la lumière jetée sur les troubles de Monceau par les débats de Châlon-sur-Saône, a bien eu l'audace de dire, dimanche dernier, à Châteaudun, dans une conférence :

« On ne bâte plus ; on exile, on emprisonne, on ruine, on refuse de travail ; *tel est ce directeur de Monceau-les-Mines qui chasse les ouvriers qui n'assistent pas à la messe.* »

M. Spuller ne peut ignorer que ce qu'il affirme avec tant d'aplomb est absolument faux.

Mais que lui importe !

Tels sont ces gens qui exploitent l'ignorance et les passions du peuple, pour se mettre en possession des honneurs, des places lucratives, sans négliger, par dessus le marché, de se faire encore donner des pensions, sous prétexte qu'ils ont souffert au Deux Décembre.

J. BOURGEOIS.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

On écrit du Nord au *Journal des Fabricants de sucre*, le 9 décembre :

Il va sans dire que le gâchis manufacturier dans lequel nous pataugeons depuis plusieurs mois ne va qu'en s'aggravant par ce temps pitoyable.

Aucune amélioration ne paraissant désormais possible, il ne reste à nos industriels qu'à s'évertuer d'en finir avec une fabrication qui, de bonne qu'elle était au début, est tombée au-dessous de la moyenne ; c'est le vœu général.

Ici, du moins, les usines ont pu être approvisionnées en temps utile pour que les opérations n'aient pas été entravées de ce chef ; mais quelque désir que l'on ait d'accélérer les choses, beaucoup de nos établissements seront encore en marche pendant une partie de janvier. D'ailleurs, on le sait, il faut compter avec l'état de malpropreté des racines qui est une pierre d'achoppement à une terminaison prompte.

Nos rendements baissent, cela se conçoit, en raison du progrès que fait la pousse de la betterave. Il ne saurait en être autrement. Toutefois, je ne m'alarme pas autrement de celle-ci qui, quoi qu'il soit, est un indice de qualité. La betterave pauvre ne pousse pas, elle, faute de sève.

Constatons que c'est le mauvais temps qui a tout compromis cette année. Pour comble de fatalité, les prix du sucre, qui s'affaissent outre mesure, sont venus compliquer encore la situation.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord*, faisant allusion à l'allégation de plusieurs journaux, tendant à dire que les Français éprouvent de la répugnance à acheter les produits de l'industrie allemande, émet les réflexions suivantes :

« Nous croyons pouvoir affirmer que les consommateurs allemands, lorsqu'ils ont à choisir les meilleures provenances de marchandises, sont trop habitués à se laisser guider par la raison et la réflexion pour se laisser influence — en cette circonstance — comme les Français — par des considérations d'ordre politique. Mais la politique allemande n'a pas l'habitude d'accepter tranquillement de pareils faits. Nous espérons que, en raison des circonstances dont on vient de parler, on n'a pas l'intention de maintenir, vis-à-vis de la France, l'échelle douanière modérée qui existe aujourd'hui et qu'on soumettra principalement les vins mousseux et les articles dits de Paris à des droits plus élevés. »

FEUILLETON DU 17 DÉCEMBRE 1882
— 4 —

ENVERS ET CONTRE TOUT

PREMIÈRE PARTIE

I

III

Ce même matin, Mlle Mina écrivait sur [illegible] cette ligne : « Un de mes [illegible] mort de la pépie, cette men[illegible] pas, arrivé bien[illegible] un charman[illegible] formule pour tous [illegible] qui, en vérité, est bien [illegible] Mon opinion, [illegible] Princesse ne ressemble qu'à [illegible] éternel « charmant jeune homme » [illegible] ne variant [illegible] Bernard, est [illegible] que je ne pui[illegible] chose est sans [illegible] nature d'artiste, [illegible] verve et d'indépendance [illegible] assurément trancher en [illegible] que de Mlle [illegible] corrective, ou à [illegible] les qui soient de bon ton, et où la crainte de manquer de mesure l'emporte sur celle de manquer d'esprit. Mlle Mina, qui en avait un fort moqueur, et qui était née on ne savait par quel miracle, ayant hérité sur les deux plus fiers blasons de l'Allemagne, avec l'horreur de l'étiquette et du convenu, avait irrévérencieusement baptisé la société d'élite où elle vivait du nom de « Ma tante crépuscule ».

Lorsqu'elle trouvait dans les bois un vieux nid, et qu'elle s'écriait : « Oh ! le bijou ! », elle faisait aussitôt la révérence à une chanoinesse invisible et ajoutait : « Pardon, c'est excessif. » Ou bien encore, si elle jouait un baiser à l'argent dont elle payait les deux sauvages que lui apportait sur le chemin une gentille mendiante, elle promettait, avec un effroi comique, à la terrible tante, de demander un rinçage de bouche en rentrant. Sans compter cette chanoinesse fantôme, Mlle Mina en possédait trois de chair et d'os dans sa famille. Trois grandes dames solennelles qui, chacune de leurs visites à Rosenthal, s'efforçaient d'élever leur nièce, et qui n'y gagnaient, prétendait la malicieuse enfant, que des coups de sang à leur blason.

En vain le duc et la duchesse, appelés à la rescousse, essayaient-ils de prendre un air sévère, ce masque ne pouvait tenir longtemps devant les mines dolentes de la fugitive, s'exerçant à marcher « majestueuse » entre deux de ses tantes.

Ces promenades à travers les salons se terminaient généralement par quelque saut désordonné de Mlle Mina, à l'issue duquel le duc s'esquivait pour ne pas éclater de rire. Quant à Mme de Rosenthal, elle convenait avec contrition que sa fille manquait de tenue, et assurait qu'elle [illegible] les. Mais [illegible] seulement manifestaient les épaules.

L'une d'elles voulut découvrir le mystère qui faisait de l'héritière d'une maison greffée sur les Hohenstaufen et les Hapsbourg une créature incorrecte et aussi insensible au prestige des quartiers. A force de recherches, elle arriva un jour à Rosenthal chargée de paperasses, et criant : *Eureka*, en vrai grec qu'elle savait. Or, ces papiers établissaient que la nourrice de Mlle Mina, une Polonaise née d'une mère française, était, par cette filière, l'arrière-petite-cousine de Danton. La chanoinesse fit venir la brave femme employée à la lingerie du château, et lui reprocha amèrement d'avoir nourri sa nièce d'un lait malsonnant. La malheureuse n'en fit rien, crut, l'ayant bien compris, à cette semonce dont elle tenait bien une maladie. Pour son malheur, elle devait s'attendre à ce qu'il voulût la faire l'empereur, au cas échéant, si les femmes voulaient en cela [illegible]

Malgré cette goutte d'absinthe [illegible] rée dans ses veines bleues, Mlle de Rosenthal avait tranquillement grandi entre de fortes études et d'innocents plaisirs. Peut-être la fougue de son adolescence avait-elle développée de la grâce chaste de la jeune fille, et un petit air de dignité doucement fier, qu'elle arborait dans les grandes occasions, l'aidait à faire des révérences passables, pour *la tante*, chez les archiduchesses, lorsqu'elle allait à Vienne [illegible]

Ces excellentes leçons de Mlle Dumont, avidement recueillies par sa vive intelligence, avait fait de cette enfant, de dix-huit ans presque une sauvagine, quand André Bernard devint l'hôte de Rosenthal. Elle parlait couramment le français, l'anglais et l'italien, et savait le latin aussi bien que l'allemand. Avec cela, musicienne « comme un séraphin », disait Mlle Dumont, et en avant au bout, le soir, [illegible] avec un joli petit talent féminin, vaporeux et frêle.

Le bouquet de cette éducation parfaite, n'en déplaise aux trois chanoinesses, était la candeur profonde de cet esprit et de cette beauté qui semblaient s'ignorer également. Mina, que Mlle Dumont ne quittait jamais, n'avait point eu de ces charmantes amies intimes avec lesquelles on mesure la longueur de ses yeux, la grosseur de sa taille, et qui vous font des confidences sur l'expression des regards de leurs danseurs. Aucun de ces bandages, si dangereux sous leur forme naïve et dans leur inexpérience, n'avait développé cette innocence. A tout de côté suave de la vierge se mêlaient des intrépidités, des crânneries, des bravoures d'enfant. Mlle Mina montait à cheval, chassait à tir et à courre, et supportait la fatigue comme Pulcinelle le plus robuste.

Un vieux garde qui l'avait vu raconta même un jour que, sous bois, la jeune demoiselle grimpait aux arbres pour regarder dans les nids. Au château, on feignit de ne rien croire de cette histoire, craignant, si elle se trouvait vraie, que les trois chanoinesses n'en eussent une [illegible]

Disposant [illegible] le cœur joyeux, [illegible] de ces plaisirs [illegible] aussi [illegible] en attendant le dernier [illegible] déjeuner. Alors [illegible] de vingt-huit ans [illegible] homme, supérieurement doué, [illegible] mesure. Aimant les arts avec passion, il avait en [illegible] le rare bonheur de réussir dans tous, et [illegible] dans ses rêveries de poète. Comme Pygmalion, il avait sa statue, à laquelle il ajoutait chaque jour quelque charme, quelque séduction. Seulement, sa Galathée, à lui, n'était point insensible, et tel soir de printemps il revenait d'une flânerie dans les bois, en disant à un ami, d'une voix vibrante, avec un reste d'extase dans le regard : « Si tu savais comme nous nous aimés, aujourd'hui, elle et moi sous les hêtres ! » On comprit que les femmes rencontrées par André dans le vrai monde et dans l'autre se trouvaient fort « dépossédées » par le voisinage de cette rayonnante chimère, qui réunissait à elle seule toutes leurs beautés et toutes leurs grâces. Cette [illegible] te éthérée avait préservé jusque là le jeune artiste, très absorbé d'ailleurs par ses travaux, de ce qu'on nomme une *passion*. Il vivait ainsi au milieu de gais caprices, qu'il appelait ses prodis pendus, de sa déesse, et de nobles labeurs [illegible] ée, mais n'espérant pas la rencontrer en ce monde. C'est ce qui faisait qu'il ne songeait pas au mariage, ne voulant que le faire de sa Galathée pour sa fleur d'oranger.

A l'heure présente, sous les ombrages de Rosenthal, il [illegible] vol de papillons [illegible] mille choses, [illegible] dizaine d'années, sorte d'un [illegible] taché à Mlle Mina, [illegible] lui dire qu'elle la priait de passer chez elle avant le déjeuner, et d'un pas [illegible] il le guida vers l'appartement occupé par la jeune fille.

Il la trouva avec Mlle Dumont, dans sa salle d'études, en cuir doré. A droite, par une porte entr'ouverte, on apercevait des nonchalements de mousseline des Indes, sur une soie bleue très pâle, c'était la chambre à coucher ; à gauche, un salon en satin blanc, dont les jardinières en Sèvres débordaient de fleurs.

La jeune maîtresse de céans prenait une façon : elle expliquait, avec la netteté et la concision d'un vieux docteur, que le *rationalisme* est un abus de l'esprit philosophique.

Quand André entra, elle lui coula un joli regard de côté qui voulait dire : Prenez patience ! et continua gravement.

Intelligence d'homme, se dit André, avec la naïve impertinence de son sexe, candeur d'enfant, « la mienne », aussi, à cela et [illegible] Attention mon cœur ! Heureusement, celle-ci est une héritière, « la plus [illegible] » est pauvre.

[illegible] monsieur, dit la jeune fille [illegible] vous me présentiez vos [illegible] regarder, sans sou[illegible] yeux... les yeux de [illegible] les inspire. Je vous [illegible] cousins qui me [illegible] qu'il n'y a pas [illegible] pour les dévorer. Là, un joli saint parisien, plus une [illegible] Maintenant asseyez-vous, je vous prie, et veuillez écouter si le programme de notre après dîner vous agrée. Pas me constitue votre cicérone.

[illegible] deux chevaux pour [illegible] Fritz, un vieux [illegible] monter au burg [illegible] impossible. Ce [illegible] revient. Lorsque Fritzel présenté [illegible] burg [illegible] nous en revis[illegible] car aujourd'hui vous [illegible] s'est congé, et [illegible] ? je n'en a[illegible] que vous me permettrez [illegible] peu.

Sur ce bavardage, qui établissait dès l'abord entre les deux jeunes gens une franche [illegible], la cloche sonna le se[illegible]

(*A suivre*)